

La citoyenneté



REMERCIEMENTS : Conseil Économique Social et Environnemental, Fédération Française des Maisons de l'Europe, La Revue Civique •
TEXTES : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre/Département de la Mémoire Combattante •
FINANCEMENT : Ministère de la Défense/Secrétariat Général pour l'Administration/Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives - Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre/ Oeuvre Nationale du Bleu et de France • CONCEPTION GRAPHIQUE : www.lapetiteboite-communication.fr • ILLUSTRATIONS : Emmanuel Cerisier • FABRICATION : Toile Concept • 2013.

La Citoyenneté

Édito



**Définir et vivre sa citoyenneté.
Il s'agit d'une question fondamentale de
nos sociétés, mais sur laquelle chacune
et chacun d'entre nous peut apporter
ses propres réponses.**

**En effet, la citoyenneté peut être perçue
à travers différents prismes :
l'appartenance sociale, l'appartenance
culturelle, certaines sociétés la définissent
à travers une appartenance culturelle...
Mais pour moi elle doit être incarnée
dans notre pays autour des valeurs
qui fondent la République.**

**Être citoyen, c'est se nourrir de l'histoire
de notre pays, en connaître la mémoire,
vivre le quotidien.
Être citoyen, c'est participer,
réfléchir, voter, s'engager.
C'est être soi, pour
un vivre ensemble commun.**

Kader Arif

*Ministre délégué auprès du Ministre de la Défense,
chargé des anciens combattants*



REMERCIEMENTS : Conseil Économique Social et Environnemental, Fédération Française des Maisons de l'Europe, La Revue Civique •
TEXTES : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre/Département de la Mémoire Combattante •
FINANCEMENT : Ministère de la Défense/Secrétariat Général pour l'Administration/Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives - Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre/ Oeuvre Nationale du Bleu et de France • CONCEPTION
GRAPHIQUE : www.lapetiteboite-communication.fr • ILLUSTRATIONS : Emmanuel Cerisier • FABRICATION : Toile Concept • 2013.

Naissance de la

Citoyenneté française

La notion de citoyenneté trouve son origine dans l'Antiquité. L'étymologie du terme "citoyenneté" vient du latin "civis", mais la qualité de citoyen est une invention des cités grecques antiques. C'est sous la Révolution française de 1789 que naît la citoyenneté au sens actuel.

La Révolution française de 1789

La Révolution Française de 1789 souhaite en terminer avec la monarchie absolue, système politique où le roi, de droit divin, et de rares privilégiés (2 % de la population française) détiennent tous les pouvoirs.

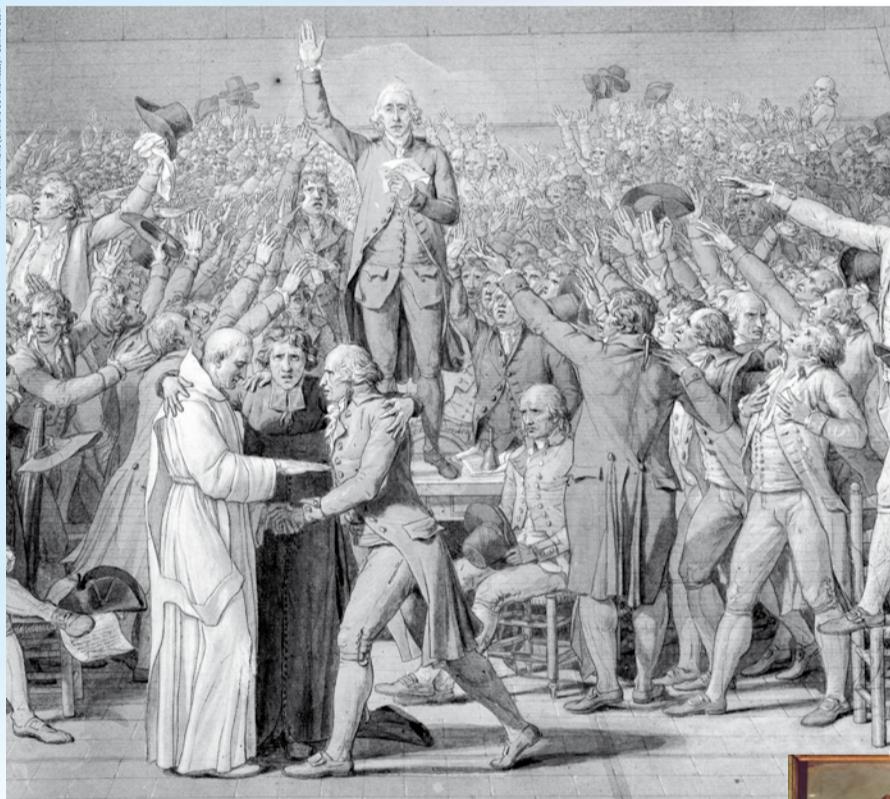
La division de la société en trois ordres hiérarchisés en dignité : le clergé, la noblesse et le Tiers-Etat est totalement remise en cause.

L'abolition des privilèges, dans la nuit du 4 août 1789, met fin au système des ordres et aux inégalités juridiques entre les Français qui passent du statut de « sujet » à celui de « citoyen ».

La notion de Citoyenneté prend alors son sens contemporain. La souveraineté jusque-là détenue par le Roi est transférée à la Nation.



De nombreuses caricatures de l'époque représentent le Tiers-État triomphant de la noblesse et du clergé.



Serment du jeu de Paume à Versailles le 20 juin 1789 par Jacques-Louis David.

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, proclamée le 26 août 1789, donne des droits aux Français émancipés de leur ancien cadre.

Elle pose un certain nombre de principes philosophiques qui mettent l'Homme au cœur de ses préoccupations. Ces principes fondamentaux (liberté, égalité, fraternité, propriété, sûreté...) ont une vocation universelle et vont inspirer les constitutions de nombreuses démocraties en Europe puis dans le monde.

Ces droits n'entrent toutefois pas en vigueur immédiatement pour l'ensemble des citoyens français. La Citoyenneté, reflet des époques, est sujette à des débats quotidiens. Perceptible, elle est en perpétuelle évolution.



LA CITOYENNETÉ

- La citoyenneté permet à un individu d'être reconnu comme MEMBRE D'UN ÉTAT et de PARTICIPER À LA VIE POLITIQUE.
- Un citoyen français jouit de DROITS CIVILS ET POLITIQUES et s'acquitte d'OBLIGATIONS ENVERS LA SOCIÉTÉ.

Écriture affichée dans les lieux publics pendant la Révolution française.



La République

Le 21 septembre 1792, les députés de la Convention décident à l'unanimité de l'abolition de la royauté en France. Le lendemain, la République est proclamée par la Convention nationale.

Dans ce système politique, les fonctions du chef de l'Etat ne sont plus héréditaires mais procèdent de l'élection.

La France connaît jusqu'à nos jours cinq républiques et quinze constitutions. La Constitution de 1958, modifiée à maintes reprises, détermine actuellement le fonctionnement des institutions de la Ve République.

Le rôle d'une constitution est primordial dans l'organisation politique d'un pays. En effet elle organise les pouvoirs, définit les équilibres entre ceux-ci et répartit les compétences de chacun.

Stèle dite de la Démocratie représentant le Demos (peuple) couronné par la Démocratie. Musée de l'Agora antique d'Athènes.



LE SAVIEZ-VOUS ?

C'est dans la Grèce du V^e siècle avant Jésus-Christ que naissent la démocratie et la notion de citoyen.

Tous les citoyens y sont libres et égaux devant la loi et disposent du droit de participer à la gestion des affaires publiques de la cité telles que : la guerre, la paix, les travaux d'infrastructures, les finances, les lois...

Tout citoyen peut être désigné pour accomplir des fonctions publiques ou accéder à des magistratures. Mais cette citoyenneté ne concerne alors qu'une minorité de la population, les femmes, les étrangers et les esclaves en sont exclus.

Devise et symboles de la République

Une devise : Liberté, Égalité Fraternité

Elle apparaît sous la Révolution mais n'est adoptée qu'en 1848 dans le préambule de la Constitution de la II^{ème} République (1848-1852).

→ La Liberté se décline : liberté de penser, de conscience, d'opinion, d'expression, d'aller et de venir, d'association...

Si elle est une garantie accordée à tous dans notre pays, elle impose également des responsabilités. C'est un droit qui n'est jamais acquis définitivement mais au contraire préservé par son utilisation régulière et respectueuse des autres.

→ L'Égalité est inscrite dans notre constitution actuelle.

La France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Être citoyen, c'est être l'égal des autres citoyens et disposer des mêmes droits et assumer les mêmes devoirs.

Devise, couleurs du drapeau ou visage de Marianne se retrouvent sur tous les édifices ou supports de communication de l'État.



→ La Fraternité est une valeur, qui signifie que l'on doit s'entraider, se respecter et respecter l'autre.

Ces valeurs sont essentielles car il n'y a pas de paix véritable ni d'épanouissement de l'Homme sans référence à elles. Défendues par beaucoup de nos concitoyens, notamment par le monde combattant, elles sont un des fondements de notre société.

Un hymne : La Marseillaise

Un chant révolutionnaire, le Chant de guerre pour l'armée du Rhin, est composé par Rouget de Lisle, à Strasbourg, dans la nuit du 24 avril 1792. En juillet de la même année, les volontaires de la ville de Marseille l'adoptent comme chant de marche et la chantent lors de leur entrée dans Paris. Ses habitants la surnomment alors la Marseillaise.

Le 28 septembre 1792, la convention nationale adopte un décret pour que cet hymne soit chanté dans toute la République. Un décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795) confirme la Marseillaise comme chant national.

*Allons enfants de la Patrie
Le jour de gloire est arrivé
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé (bis)
Entendez vous dans les campagnes
mugir ces féroces soldats
Ils viennent jusque dans vos bras,
égorgés vos fils, vos compagnes
Aux armes citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons, marchons,
qu'un sang impur
abreuve nos sillons*

Un drapeau tricolore

Le drapeau tricolore français est également un héritage de la Révolution : le blanc représente la couleur traditionnelle de la monarchie, le rouge et le bleu les couleurs de la ville de Paris.

Les trois couleurs réunies sont des symboles d'unité et de concorde. La fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, a consacré ce drapeau comme emblème de la Nation. Depuis 1830, il devient, sans interruption, le drapeau national.

Le 26 octobre 2011, les drapeaux tricolores flottent sur la place de la Concorde pour accueillir le XV de France, demi-finaliste de la Coupe du Monde de Rugby.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Une représentation : Marianne

La femme à bonnet phrygien* est au départ un emblème de la Liberté pour les révolutionnaires. Elle devient peu à peu, une représentation de la République. Le nom de Marianne, lui, apparaît à la même période dans le Languedoc pour désigner la Révolution. Le nom et la représentation féminine finiront par ne faire plus qu'un.

emblèmes révolutionnaires, tantôt sereine, couronnée des lauriers de la victoire ou d'épis de blé symboles d'abondance, incarnant l'ordre républicain et l'obéissance à la loi.

C'est le sceau officiel de toutes les administrations.

Son buste est présent dans les mairies, les tribunaux, les commissariats de police, les écoles...

Pendant longtemps elle a un double visage : tantôt guerrière, le sein nu, portant le bonnet phrygien* et les

* Bonnet que portaient les esclaves affranchis dans la Grèce et la Rome antique, devenu symbole de liberté.



Buste de Marianne sous les traits de Laetitia Casta par Marie-Paule Deville Chabrolle, 2000.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ces symboles appartiennent et sont la marque de tous les Français quelle que soit leur origine, ils représentent le fait de vouloir vivre ensemble sous les mêmes valeurs. Leur manque de respect voire les détruire sont des actes significatifs : ils marquent clairement le rejet de ces principes. Huer ou siffler l'hymne national dans les stades ou détruire le drapeau tricolore sont des actes graves pour un citoyen. Le décret du 21 juillet 2010 institue une amende sanctionnant la destruction, la détérioration ou l'utilisation dégradante du drapeau tricolore dans un lieu public ou ouvert au public.

La Première Guerre mondiale : La citoyenneté à l'épreuve de la guerre

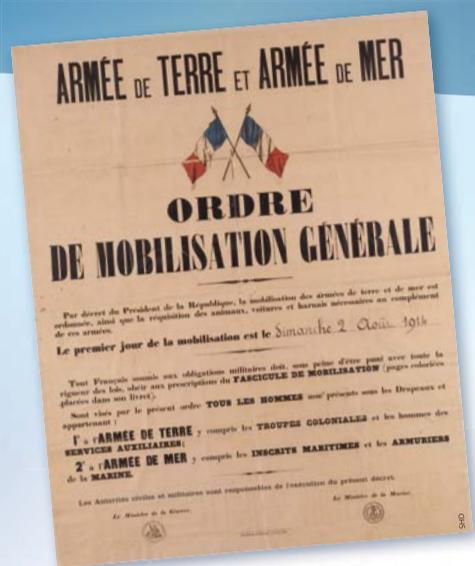
En temps de guerre, les citoyens sont particulièrement mis à contribution pour la défense de leur pays. Les citoyens français engagés dans les deux conflits mondiaux ont défendu un pays et des valeurs.

Depuis la Révolution française, la conscription permet à un État de mobiliser une partie de sa population pour servir l'armée en temps de guerre.

L'appel sous les drapeaux joue un rôle social important et constitue pour tous les conscrits une étape rituelle de la vie. Avec un patriotisme inculqué dès l'enfance, le conscrit est au service de la Nation et se doit de défendre sa Patrie au péril de sa vie.

C'est le cas en 1914 quand la guerre éclate. Le 2 août 1914, c'est la mobilisation générale en France. Durant quatre ans, la conscription permet aux armées de recruter huit millions d'hommes. Plusieurs classes d'âge sont mobilisées et envoyées, après une période d'instruction plus ou moins longue, sur le front.

Plongés dans la fleur de l'âge dans un conflit sans précédent, les Poilus vont défendre avec un extrême courage et jusqu'au sacrifice, l'intégrité du territoire français.



Un engagement total

Face à cette guerre terrible, on voit l'engagement et le sacrifice de chacun. Certains jeunes devançant même l'âge d'appel pour combattre.



LAZARE PONTICELLI, DERNIER POILU FRANÇAIS

Né en Italie le 7 décembre 1897, Lazare Ponticelli arrive en France à l'âge de 9 ans. En trichant sur son âge, l'Italien s'engage à 16 ans dans le 4^e régiment de marche du 1^{er} régiment étranger. Il participe aux combats dans l'Argonne. En 1915, l'Italie entre en guerre mais il refuse de quitter l'uniforme français. Il est alors enrôlé dans le 3^{ème} régiment de chasseurs alpins, les Alpini, et combat les Autrichiens dans les Dolomites. Il est blessé par un éclat d'obus et envoyé en convalescence à Naples. Il retourne au front en 1918 à Monte Grappa lors de la bataille décisive de Vittorio Veneto. C'est là qu'il apprend la signature de l'Armistice. Il obtient la nationalité française en 1939. Chevalier de la Légion d'honneur, il s'éteint à l'âge de 110 ans au Kremlin-Bicêtre le 12 mars 2008. Dernier Poilu français, la France lui rend hommage lors de funérailles nationales à la cathédrale Saint-Louis des Invalides le 17 mars 2008 en présence du Président de la République.

Les conditions de vie des Poilus dans les tranchées sont terribles : le danger permanent dû aux bombardements ou aux attaques au gaz moutarde, le froid, la pluie, les rats, les poux et le manque d'hygiène...



La participation de l'Empire

L'engagement des troupes issues de l'Empire est exemplaire.

Pour soutenir son effort de guerre, la France fait appel dès 1914 à son Empire, à ses hommes - soldats, travailleurs - et à ses matières premières. Fortes de 600 000 combattants, ces troupes sont souvent postées en premières lignes. Tirailleurs, spahis, chasseurs d'Afrique, tabors, goudiers... plus de 78 000 d'entre eux ont trouvé la mort dans les tranchées. Ils sont originaires des Antilles, d'Afrique du Nord, d'Afrique Noire, d'Indochine, de Madagascar...

Travailleurs et soldats ont en charge l'entretien des routes et la surveillance des points stratégiques.

À des milliers de kilomètres de chez eux, ces hommes ont combattu pour la France, pour la Patrie. La France a contracté une dette de sang envers ces pays pourvoyeurs de soldats et de travailleurs.



Cultivateurs tonkinois employés à Versailles, 1917.

Un tirailleur sénégalais.



La participation des femmes

Pendant la guerre 14-18, les femmes participent pleinement à l'effort de guerre en suppléant la population masculine mobilisée au front. Dans les campagnes, leur rôle est essentiel pour assurer la production agricole nécessaire à l'alimentation du front et de l'arrière. Les femmes travaillent aussi dans les usines d'armement, de métallurgie et de chimie.

Les colis et les lettres chaleureuses de « Mairaines de guerre » permettent aux soldats isolés de supporter l'enfer du front. La présence attentive et le dévouement des infirmières et des femmes bénévoles participent au rétablissement des soldats blessés, évacués dans les hôpitaux de l'arrière.



« Munitionnettes » bretonnes employées à la peinture des obus de gros calibre.

La Première Guerre mondiale : la solidarité nationale

En 1918, aucune famille française n'est épargnée par ce conflit sans précédent. 1,4 million de soldats sont morts ou disparus, 4,2 millions sont blessés, et plus de 500 000 prisonniers sont libérés...

La solidarité de la population, des associations et de l'État



Foyer des Amitiés Musulmanes : confection de colis pour les prisonniers, Paris 1916.

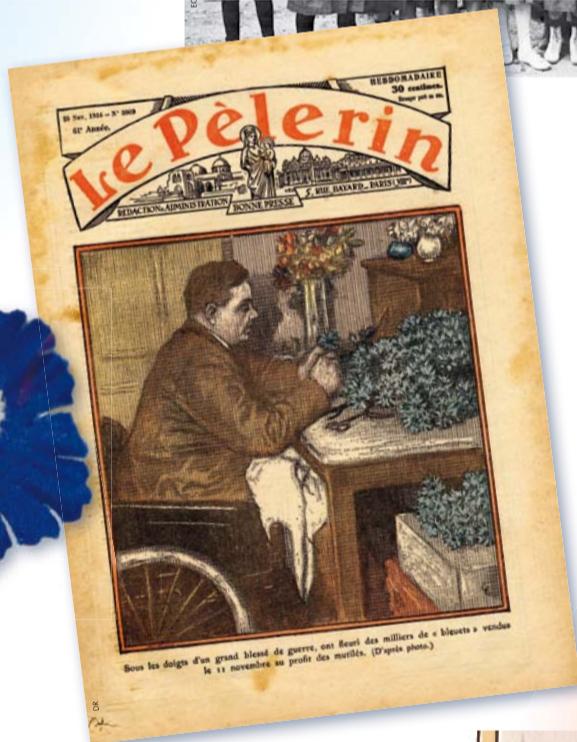


Les cinq années de guerre éprouvent terriblement les soldats et la population civile à l'arrière. Face au très grand nombre de victimes, invalides, mutilés, gueules cassées, veuves et orphelins, un élan général de solidarité se met en place. L'entraide s'organise, des initiatives privées, associatives ou publiques en faveur des victimes du conflit fleurissent partout en France.

Des œuvres caritatives religieuses ou laïques s'investissent pour aider concrètement et subvenir aux besoins vitaux des prisonniers, mutilés, réfugiés, veuves et orphelins.

Des journées nationales de bienfaisance sont organisées pour faire appel à la générosité publique.

Des orphelins participent à une collecte de la Croix-Rouge au profit des soldats, 1917.



L'ONACVG

En 1916, l'État décide d'apporter une réponse solidaire à la mesure des souffrances et des traumatismes des Poilus et de leurs familles. L'Office des mutilés et réformés de la guerre est né. Chargé de préserver les « intérêts matériels et moraux » des anciens combattants et victimes de guerre, il est l'expression de la reconnaissance de toute une Nation envers ceux qui se sont sacrifiés pour sa défense. Il devient l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre en 1946.

Aujourd'hui encore, il continue à répondre aux exigences de solidarité, de reconnaissance envers plus de 3 millions de ressortissants : anciens combattants de tous les conflits, pupilles de la Nation, victimes de guerre, veuves de guerre, harkis, victimes du terrorisme.

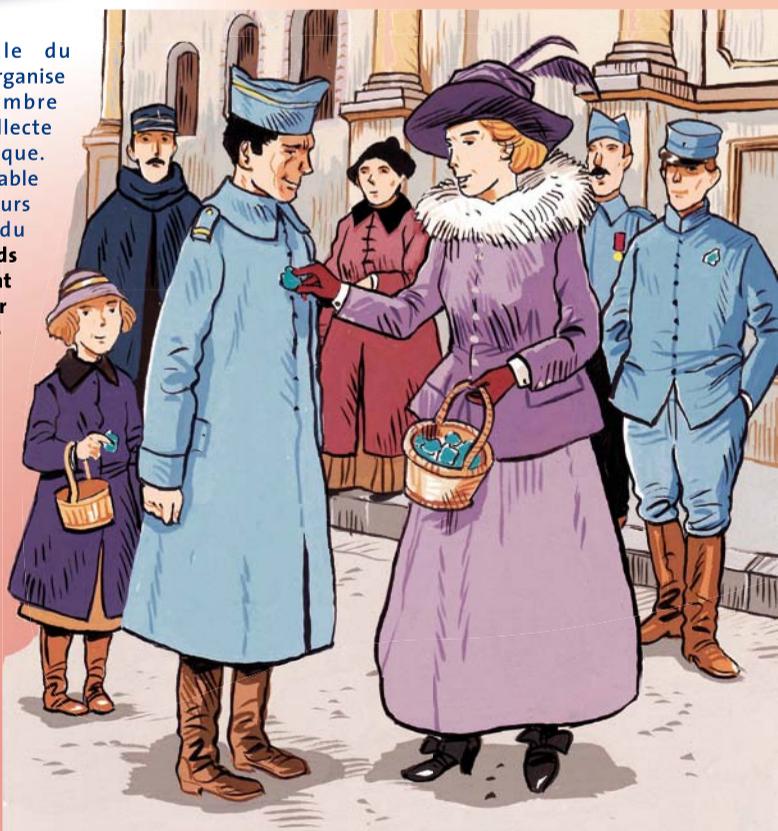
Le Bleuets de France

À l'issue de la Grande Guerre, cette fleur champêtre est choisie pour incarner le symbole de la mémoire et de la solidarité, en souvenir de ces jeunes partis au front en uniforme bleu horizon, que leurs aînés vêtus encore d'un pantalon rouge garance avaient surnommés les « Bleuets ».

Charlotte Malletterre-Niox, fille du Commandant des Invalides, et Suzanne Lenhardt, infirmière-major, ont l'idée de faire confectionner des bleuets en tissu aux combattants blessés. Ils tentent ainsi d'oublier les souffrances qu'ils endurent et la vente de ces fleurs leur procure des ressources. Sous l'impulsion de la Fédération interalliée des anciens combattants, un atelier de confection de bleuets en tissu est créé en 1925 au sein de l'Institution nationale des Invalides.

Depuis 1991, l'ONACVG assure la gestion de l'Œuvre Nationale du Bleuets de France, qui agit en faveur de ses ressortissants, victimes d'attentat, pupilles de la Nation, anciens combattants en favorisant au côté des actions sociales traditionnelles, des projets de transmission de la mémoire.

L'Œuvre Nationale du Bleuets de France organise chaque 11 novembre et 8 mai une collecte sur la voie publique. Grâce à un formidable réseau de collecteurs sur l'ensemble du territoire, les fonds collectés permettent ainsi de financer des actions de solidarité envers ses ressortissants et de mémoire envers un large public.



La Seconde Guerre mondiale :

La République abolie, la citoyenneté bafouée

Les combats de 1940 : la mobilisation des citoyens

Deux jours après l'invasion de la Pologne par les troupes allemandes le 1^{er} septembre 1939, la France et le Royaume Uni déclarent la guerre à l'Allemagne. 21 ans après la fin de la Première Guerre mondiale, près de 5 millions de citoyens français sont à nouveau mobilisés pour défendre leur pays.

À la « drôle de guerre » succède, après l'offensive allemande du 10 mai 1940, la **bataille de France**. Les Français se battent avec acharnement sur tous les fronts.



La défaite, la débâcle et le renoncement

Malgré leurs efforts ils ne peuvent endiguer la fulgurante avancée allemande. **L'armée française est battue** : plus de 100 000 soldats sont morts, 200 000 sont blessés et plus de 1 850 000 sont faits prisonniers. Dix millions de civils français habitant le nord et le nord-est fuient devant l'envahisseur, c'est l'exode.

Le maréchal Pétain, nommé président du conseil, informe les Français, lors d'un message diffusé à la radio le 17 juin, qu'il a entamé des pourparlers avec l'ennemi : « C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat ».



Le refus, la désobéissance et l'espoir

Le même jour, le **Général de Gaulle**, alors sous-secrétaire d'État à la guerre, partisan de la poursuite des combats, s'envole pour l'Angleterre. Le 18 juin 1940, il lit à la BBC son célèbre **appel à la Résistance**. Par son refus de la défaite et de l'armistice, il exhorte tous les Français à poursuivre la lutte contre l'ennemi. **La France Libre** est née.

« Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas ! »



Le régime de Vichy : la République abolie

L'armistice est signé le 22 juin 1940. Il met un terme aux hostilités et définit les conditions d'occupation du territoire français par l'Allemagne. Des clauses de désarmement et de démobilisation des forces françaises sont également établies.

Le territoire français est alors divisé en deux zones : la **zone occupée** et la **zone dite « libre »**.

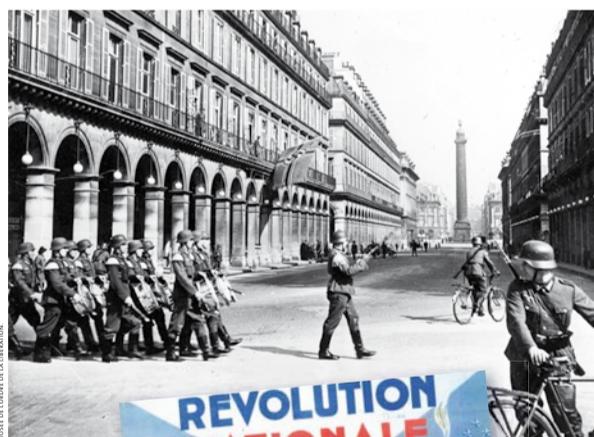
Le Maréchal Pétain s'engage dans une **politique active de collaboration** avec le régime nazi d'Adolf Hitler. La République, que les partisans du Maréchal considèrent comme responsable de la défaite, est **abolie** : Le

10 juillet 1940, le Parlement se réunit et attribue les « pleins pouvoirs » au Maréchal Pétain. Les partis politiques, les droits syndicaux, le suffrage universel et la liberté de la presse sont immédiatement supprimés. L'« État Français », dont le siège est à Vichy, est instauré.

Pétain met en œuvre sa **politique de « Révolution nationale »** proche du fascisme. L'Etat Français entre dans une collaboration active avec l'Allemagne nazie et participe à la traque de ses « ennemis » sur son propre sol : les communistes, les résistants considérés comme des terroristes, les Juifs dont Hitler souhaite l'extermination totale et tous ceux qui ne correspondent pas à l'idéal aryen.

De nouveaux emblèmes apparaissent : la francisque, la devise « Travail, Famille, Patrie » et l'hymne « Maréchal nous voilà ».

Avec l'**occupation** de leur pays par les troupes allemandes, les Français vont connaître un quotidien fait de rationnements, de privations diverses de liberté, d'inégalités, d'exclusions, de délation, de persécutions, d'anxiété et de deuil.



Dans ce contexte douloureux, dans lequel **les valeurs républicaines sont abolies**, des Françaises et des Français, connus ou anonymes, seuls ou en groupe, malgré leurs différences d'âge, d'origine, de classe sociale, d'appartenance politique, religieuse ou philosophique ont **refusé cette collaboration** et ont combattu de différentes manières pour le retour de la Démocratie.



La Résistance prend des formes diverses :

Initiative individuelle ou collective, ponctuelle ou quotidienne... Tous combattent, selon leurs moyens, l'idéologie nazie soutenue par le régime de Vichy.

Certains entendent l'appel du Général de Gaulle et rejoignent Londres ou les territoires rattachés à la France Libre. Ce sont **les Français Libres**. Ils préparent la Libération de la France en liaison avec les Forces alliées et reviennent en France dans les rangs de l'armée de Libération.

D'autres intègrent sur place, dans toute la France, des groupes de **résistants** qui combattent l'occupation allemande. Ces deux composantes de la Résistance œuvrent pour le même objectif : **la Libération de la France et le retour à la Démocratie.**

La Seconde Guerre mondiale :

un Engagement

jusqu'au sacrifice suprême

Tous ces hommes et ces femmes se sont engagés courageusement. Ils ont été solidaires dans l'épreuve bien souvent jusqu'au sacrifice.



Exécution de plusieurs membres du groupe Manouchian au Mont Valérien, le 21 février 1944.

Beaucoup de résistants faits prisonniers et soumis à la torture, refusant de mettre en danger les membres de leurs réseaux, se sont sacrifiés pour que la Résistance continue son œuvre de Libération et pour que vivent les valeurs de la République. C'est le cas, entre beaucoup d'autres, connus ou anonymes, de Charles Delestraint (1879-1945), Jean Moulin (1899-1943) et de Pierre Brossolette (1903-1944), tous trois faits Compagnons de la Libération à titre posthume.

Le général Charles Delestraint,

durant la campagne de 1939-1940 commande les chars de combat de la VII^e Armée puis le Groupement Cuirassé, avec lequel il couvre le repli de deux armées et réduit la poche d'Abbeville. Il refuse la défaite et l'armistice.

En août 1942, le Général de Gaulle le choisit pour organiser et commander l'Armée secrète qui doit regrouper différents mouvements de la Résistance en zone Sud : Combat, Libération et Franc-Tireur. Delestraint prend le pseudonyme de « Vidal » et travaille en coordination avec Jean Moulin pour élargir la structure à la zone Nord. Le général est arrêté à Paris par un agent de l'Abwehr, le 9 juin 1943, quelques jours avant l'arrestation de Jean Moulin. Interrogé par la Gestapo, il ne donne aucune information. Placé en détention à la maison d'arrêt de Fresnes en juillet 1943 il est interné au camp de concentration de Natzweiler-Struthof en Alsace le 10 mai 1944. Transféré au camp de Dachau en septembre 1944, il est exécuté le 19 avril 1945, quelques jours avant l'arrivée des Alliés.



Jean Moulin

est préfet d'Eure-et-Loir en juin 1940 lorsque les troupes allemandes pénètrent dans ce département. Il reste à son poste en dépit de l'ordre de repli du gouvernement et organise le ravitaillement et l'aide aux blessés. Le 17 juin, il se heurte aux officiers allemands qui lui ordonnent de signer un protocole accusant à tort des tirailleurs sénégalais d'avoir commis des crimes sur des populations civiles. Jean Moulin, qui refuse de signer ce document, se tranche la gorge. Sauvé in extremis par les Allemands il reprend son poste mais est révoqué par Vichy le 2 novembre 1940. Il entre en clandestinité et rencontre le général de Gaulle qui le charge d'unifier la Résistance française. Arrêté en juin 1943 par la Gestapo, il meurt sous la torture sans avoir dévoilé l'organisation du Conseil national de la Résistance. Sa dépouille repose au Panthéon depuis 1964.



Pierre Brossolette

militant socialiste, journaliste, devient en 1942, à Londres, conseiller politique du général de Gaulle. Il participe à la création du Conseil national de la Résistance en 1943. Arrêté par la Gestapo à Paris, il se jette par la fenêtre du quatrième étage, le 22 mars 1944, pour n'avoir pas à parler sous la torture.



Ces hommes et ces femmes, dans leur diversité, étaient mus par les mêmes valeurs humaines et démocratiques. Dans ces sombres périodes, ils ont été les phares de ces valeurs toujours vivantes. Les survivants considèrent souvent n'avoir fait que leur devoir. Ils peuvent servir de modèles à chacun d'entre-nous.

8 février 1943

Mers chers parents, mes chers amis,

C'est la fin ! On vient nous chercher pour la fusillade. Tant pis... mourir en pleine victoire, c'est un peu vexant, mais qu'importe ! Le rêve des hommes fait événement...

Nano souviens-toi de ton frangin. Jusqu'au bout, il a été propre et courageux et devant la mort même, je ne tremble pas.

Adieu petite maman chérie. Pardonne-moi tous les tracas que je t'ai faits. J'ai lutté pour une vie meilleure ; peut-être qu'un jour tu comprendras !

Adieu mon vieux papa. Je te remercie d'avoir été chic avec moi. Garde un bon souvenir de ton fils. Toto, Tototte, adieu, je vous aimais comme mes autres parents. Nano, sois un bon fils, tu es le seul

fils qui leur reste, ne fais pas d'imprudences. Adieu tous ceux que j'ai aimés, tous ceux qui m'aimaient, ceux de Nantua et les autres. La vie sera belle.

Nous partons en chantant. Courage ! Ce n'est pas si terrible après six mois de prison.

Mes derniers baisers à vous tous. Votre Pierrot.

Pierre Benoît (17 ans)
Élève du lycée Buffon

21 février 1944

Ma Chère Mélinée, ma petite orpheline bien-aimée,

Dans quelques heures, je ne serai plus de ce monde. Nous allons être fusillés cet après-midi à 15 heures. Cela m'arrive comme un accident dans ma vie, je n'y crois pas mais pourtant je sais que je ne te verrai plus jamais.

Que puis-je t'écrire ? Tout est confus en moi et bien clair en même temps. Je m'étais engagé dans l'Armée de Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la Victoire et du but. Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la Liberté et de la Paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la Liberté sauront honorer notre mémoire dignement. Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand et contre qui que ce soit, chacun aura ce qu'il méritera comme châtiment et comme récompense. (...)

Je mourrai avec mes 23 camarades tout à l'heure avec le courage et la sérénité d'un homme qui a la conscience bien tranquille, car personnellement, je n'ai fait de mal à personne et si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine. (...)

Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et ceux qui nous ont vendus. Je t'embrasse bien fort ainsi que ta soeur et tous les amis qui me connaissent de loin ou de près, je vous serre tous sur mon coeur. Adieu. Ton ami, ton camarade, ton mari.

Michel Manouchian (37 ans)
Chef d'un groupe de résistants FTP-MOI

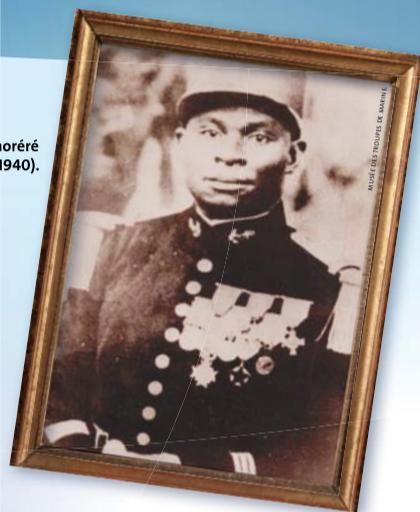
La Seconde Guerre mondiale : des combattants de divers horizons

Lors de la Campagne de France de 1940

Tout comme pendant la Grande Guerre, la France fait appel aux **troupes de son Empire**. Soldats malgaches, indochinois, algériens, marocains, tunisiens, sénégalais, camerounais, congolais, etc. vont prendre courageusement part aux combats aux côtés de leurs frères d'armes métropolitains. Parmi eux, les tirailleurs sénégalais, présents sur tous les secteurs du front, se battent avec acharnement. Outre les pertes sévères qu'ils subissent, ils sont parfois victimes de terribles

représailles par les troupes allemandes. C'est le cas, le 7 juin 1940, du capitaine N'Tchoréré, chef de la 7^e compagnie et des survivants de son unité. Ils se rendent après avoir combattu vaillamment et sont immédiatement exécutés. Pour leur bravoure et leur efficacité dans la campagne de France, les tirailleurs sénégalais se voient décerner de nombreuses décorations et citations tant individuelles que collectives.

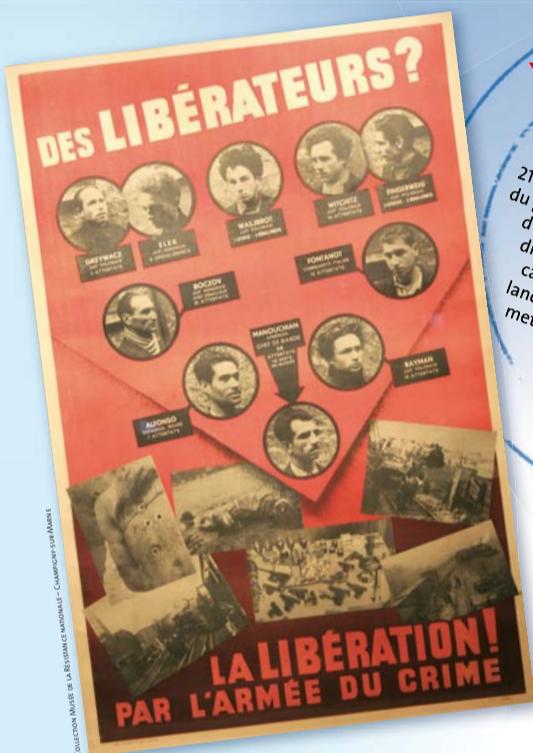
Charles N'Tchoréré (1896 -1940).



Dans la Résistance

Après l'armistice du 22 juin 1940, certains soldats prisonniers ou travailleurs civils, issus de l'empire, s'évadent et rejoignent les rangs de la Résistance. Sénégalais, Indochinois, Malgaches, etc. sont présents dans de nombreux maquis.

On y trouve également des hommes et des femmes d'origine étrangère (espagnols, allemands, autrichiens, italiens, polonais, belges, hollandais, luxembourgeois, suisses, bulgares, hongrois, roumains, tchèques, russes, etc...) persécutés soit parce qu'ils sont Juifs soit pour leurs appartenances politiques.



Dans les rangs de la France Libre

À partir de juillet 1940, avec le ralliement de certains territoires de l'Empire à la France libre, des **volontaires venus de tous les horizons** géographiques, citoyens français (de métropole et d'outremer), ressortissants des colonies françaises (Malgaches, Africains, Nord-africains, Pieds-noirs, Calédoniens, Tahitiens, Maoris, Vietnamiens, Indiens des Comptoirs de l'Inde...) mais aussi d'étrangers, s'engagent pour rejoindre les **forces françaises libres** du Général de Gaulle, unis par la volonté de défendre la France et la libérer du joug nazi.

De religion ou de convictions différentes, certains sont militaires de carrière, d'autres se sont engagés alors qu'ils étaient étudiants ou ont quitté leur situation professionnelle.

Dans les combats de la Libération

Ces combattants se distinguent au cours des combats de la Libération au sein des différents maquis de la résistance intérieure et des forces françaises libres.

Les républicains espagnols contribuent à la libération de nombreux départements du sud et du sud-ouest. Dans le **Vercors**, un escadron sénégalais au sein d'un régiment des FFI participe à la libération de Lyon en septembre 1944.

Des soldats indochinois, africains et malgaches du maquis de l'Oisans -maquis multinational et multiconfessionnel- entourent leur chef André Lanvin-Lespiau. Ils combattent pour la libération de Grenoble en août 1944.

A Bir Hakeim, dans le désert de Lybie, en juin 1942, les hommes de toutes origines de la 1^{re} brigade française libre, sous le commandement du général Koenig, s'illustrent face aux troupes allemandes et italiennes. C'est la première victoire française dans cette guerre.



Goumiers du 2^{ème} GTM (Groupement de tabors marocains) après la prise de Gérardmer (Vosges) en décembre 1944.

FÉLIX ÉBOUÉ (1884-1944)



Gouverneur du Tchad, il est le premier administrateur africain à rallier la France libre lui donnant une assise territoriale.

Né en Guyane d'une famille originaire de Côte-d'Ivoire c'est le premier haut-administrateur noir. Dénonçant l'armistice de juin 1940, il maintient le Tchad dans la lutte et le 26 août, rallie la France libre. Condamné à mort par contumace par Vichy, il reçoit le Général de Gaulle en octobre 1940, qui le nomme gouverneur de l'Afrique Équatoriale Française. À ce poste, il organise une économie de guerre, signe des accords avec la Grande-Bretagne et établit des relations commerciales avec les nations alliées. Grâce à son aide, l'embryon d'armée de la France Libre naît au Tchad pour devenir la 1^{ère} division de Français Libres. Félix Éboué meurt d'épuisement le 17 mai 1944. Il est Compagnon de la Libération.



En septembre 1943, des soldats d'Afrique du Nord appuient la résistance corse et les commandos français dans la **Libération de la Corse**.

Ils sont également nombreux, avec les antillais, au sein de la 1^{re} Division Française Libre (DFL) du général Koenig dans la **campagne d'Italie** de novembre 1943 à juillet 1944.

Le 15 août 1944, ils participent, au sein de la 1^{re} armée française du général de Latre, composée également d'une majorité de soldats africains, au **débarquement de Provence**.

Beaucoup d'entre eux continuent le combat pour la libération du territoire dans les Vosges, en Alsace, poursuivant leur long périple jusqu'au cœur de l'Allemagne nazie.

Au sein de la 2^e DB, commandée par le général Leclerc, ils contribuent à la libération de Paris le 24 août 1944.

Des Antillais concourent à la libération de la poche de Royan en avril 1945, l'un des derniers combats de la libération du territoire marquant la fin de quatre années d'Occupation.

La Seconde Guerre mondiale :

une société en résistance

L'engagement de la jeunesse :

Le 11 novembre 1940, des étudiants appellent à se rassembler place de l'Étoile à Paris pour se recueillir sur la tombe du Soldat inconnu. 113 personnes sont arrêtées, les facultés sont fermées pour deux mois.

Tony Bloncourt, 21 ans, étudiant d'origine guadeloupéenne, participe à cette manifestation. Engagé dans la Résistance, il participe à des actions contre l'occupant. Arrêté, il est, à l'issue d'un procès sommaire, fusillé avec quelques uns de ses camarades au Mont-Valérien le 9 mars 1942.

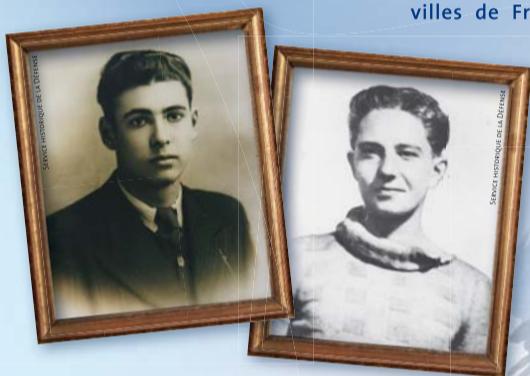
Guy Môquet, 17 ans, étudiant et militant des Jeunesses communistes, est arrêté fin 1940 pour avoir manifesté avec d'autres étudiants patriotes contre l'occupant et le gouvernement de Vichy. Il est incarcéré à Chateaubriant. Après une série d'attentats contre les officiers allemands dans plusieurs villes de France, les Allemands

décident que tous les prisonniers seront considérés comme otages. Le 27 octobre 1941, vingt-sept détenus de Chateaubriant sont exécutés, dont Guy Môquet.

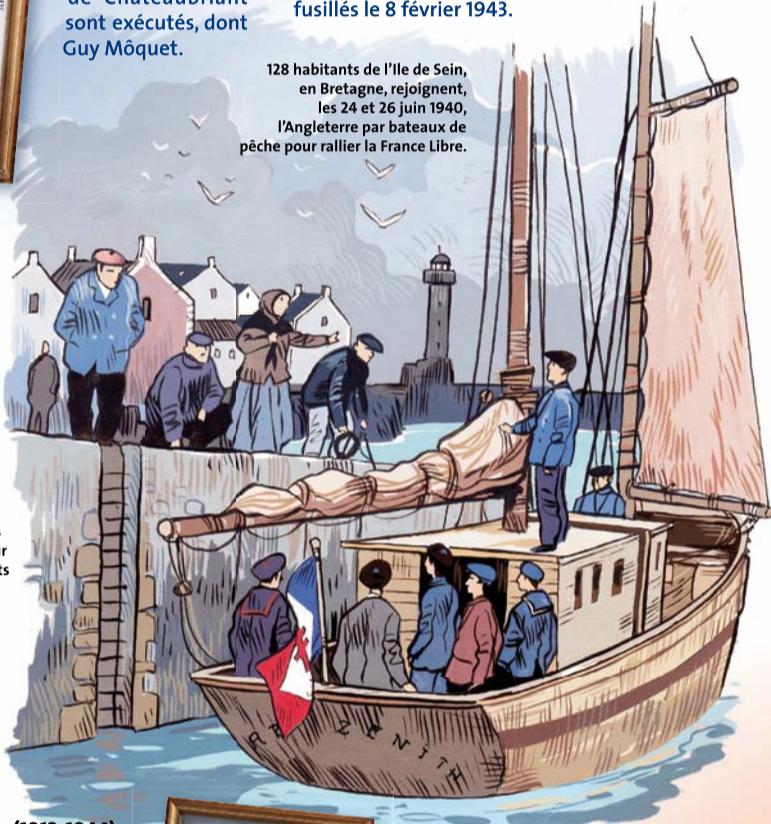
Les cinq lycéens de Buffon

Dès la rentrée scolaire 1940, Jacques Baudry, 18 ans, Lucien Legros, 16 ans, Pierre Benoît, 15 ans, Pierre Grelot, 17 ans, Jean-Marie Arthus, 15 ans commencent leurs actions de résistance, distribuent des tracts et des journaux clandestins, récupèrent des armes, et organisent des manifestations dans le lycée pour protester contre l'arrestation de leur professeur. Dénoncés en juin 1942, ils seront fusillés le 8 février 1943.

128 habitants de l'île de Sein, en Bretagne, rejoignent, les 24 et 26 juin 1940, l'Angleterre par bateaux de pêche pour rallier la France Libre.



Le 11 novembre 1943 à Oyonnax (Ain), 200 jeunes maquisards défilent et déposent sur le monument aux morts une gerbe de fleurs.



L'action des femmes

Fortes de leur participation à l'effort de guerre lors de la Première Guerre mondiale, les femmes défendent aussi les valeurs citoyennes. À côté de leur présence active dans les champs et les usines pour remplacer les hommes mobilisés, d'autres s'engagent plus totalement encore.

Golda (Olga) Bancic (1912-1944)

Cette jeune femme juive d'origine roumaine s'engage dans les Francs Tireurs et Partisans – Main d'Œuvre Immigrée (FTP-MOI). Elle participe à une centaine d'attaques contre les troupes allemandes. Elle est arrêtée en novembre 1943 et condamnée à mort avec vingt-deux de ses camarades. Envoyée en Allemagne à Stuttgart, elle est exécutée le 10 mai 1944.

Marie-Claude Vaillant-Couturier (1912-1996)

est photographe de presse pour l'Humanité. Dès 1940, elle travaille aux Éditions clandestines du Parti communiste. Arrêtée le 9 février 1942 par la police française, elle est déportée au camp d'Auschwitz. Transférée au camp de Ravensbrück en août 1944, elle est libérée par les troupes soviétiques après 27 mois passés dans les camps. Elle participe comme témoin au procès de Nuremberg chargé de juger les responsables de l'Allemagne nazie.

Joséphine Baker (1906-1975)

Née à Saint-Louis (États-Unis), elle séjourne à Paris dans les années vingt et y devient rapidement célèbre dans le milieu du spectacle. Naturalisée française en 1937, elle recueille dès 1939 des informations sur les troupes allemandes grâce à son métier. En 1942, elle gagne l'Afrique du Nord pour soutenir le moral des soldats français. À la fin de chaque représentation, elle déroule au fond de la scène un immense drapeau français orné de la croix de Lorraine. Elle est décorée de la médaille de la Résistance en 1946.



Bertie Albrecht (1893-1943)

Utilisant comme couverture son poste d'inspectrice du travail à Lyon, elle fabrique des journaux clandestins et monte un réseau de renseignements. Dénoncée en 1941, elle s'échappe avec sa

filles. Arrêtée en mai 1942 et internée, elle est libérée par un groupe de corps-francs de Combat. Arrêtée de nouveau, torturée sans n'avoir rien révélé, elle se suicide dans sa cellule de Fresnes le 31 mai 1943. C'est l'une des six femmes Compagnons de la Libération.



LES JUSTES DE FRANCE

- Plus de 300 000 Juifs vivent en France, en 1940.
- L'État français collaborant avec le Reich allemand met en place, dès l'automne 1940, une législation anti-juive. Les premières arrestations et rafles de Juifs étrangers commencent au printemps 1941. Les Juifs français doivent porter l'étoile jaune à partir de juin 1942 et subissent de plus en plus d'interdictions.
- 76 000 d'entre eux sont déportés vers les camps de concentration et d'extermination. Le dernier convoi part le 17 août 1944 du camp de Drancy. Seuls 2 551 en reviennent.

• Face à cette terrible persécution, des Françaises et des Français, choqués et simplement mus par des valeurs humaines, aident, au péril de leur vie, certains de leurs compatriotes juifs.

3 500 d'entre eux ont reçu, de leur vivant ou à titre posthume, le titre de « Juste parmi les Nations » décerné par l'institut Yad Vashem de Jérusalem à toute personne dans le monde qui a aidé des Juifs persécutés par l'occupant nazi. Beaucoup resteront méconnus faute de témoignage...

La médaille et le diplôme d'honneur des Justes portent cette maxime extraite du Talmud :

« Quiconque sauve une vie, sauve l'univers tout entier. »



L'après-guerre :

Vers des valeurs partagées

Après la Seconde Guerre mondiale la communauté internationale jure de ne plus jamais laisser se produire des atrocités comme celles qui furent commises pendant ce conflit.

La création de l'ONU

Les valeurs citoyennes défendues âprement par les combattants pendant la Seconde Guerre mondiale vont inspirer durablement le monde de l'après-guerre.

C'est dans cet esprit qu'est fondée le 26 juin 1945 l'Organisation internationale des Nations Unies (ONU). 51 pays y participent. Ils sont déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme. Pour ce faire, l'ONU élabore la **Charte des Nations Unies**.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme



Eleanor Roosevelt présentant le texte de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Cette charte est renforcée, le 10 décembre 1948, par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, première affirmation mondiale de la dignité et de l'égalité de tous les êtres humains.

La rédaction de son texte est confiée à une commission comprenant 18 membres, présidée par **Eleanor Roosevelt**, la veuve du Président américain Franklin D. Roosevelt.

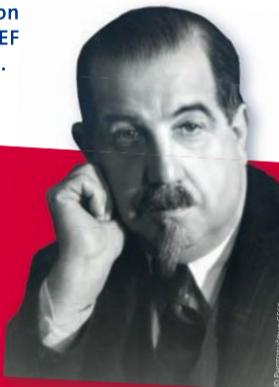
Deux Français issus de la France Libre : René Cassin, membre de la Commission des droits de l'Homme et Henri Laugier, secrétaire général adjoint de l'ONU font partie des fondateurs de cette déclaration.



René Cassin (1887-1976) professeur de droit, s'embarque en juin 1940 pour Londres, rencontre le Général de Gaulle et participe au gouvernement provisoire de la France Libre. Vice-président du Conseil d'État après

la Libération, Président de l'École nationale d'administration, il continue son action pour le droit de la paix. Dès 1946, il est l'un des pères fondateurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, qui est adoptée à l'unanimité de l'Assemblée Générale. Il reçoit le prix Nobel de la paix en 1968 pour ses travaux en tant que vice-président de la commission des droits de l'homme de l'ONU. Il fut, en outre, vice-président, puis président de la Commission européenne des droits de l'Homme de 1960 à 1968.

Henri Laugier (1888-1973), docteur en médecine, rejoint l'Angleterre le 18 juin 1940. Devenu professeur à la faculté de Montréal, il prend en 1942 la direction du mouvement France forever, croisée en faveur de la France libre aux Etats-Unis et au Canada. En 1946, il devient Secrétaire général adjoint de l'ONU et participe à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Premier directeur du CNRS, il participe activement à la création de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la culture), de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), et de l'UNICEF (Fonds des nations unies pour l'enfance).



LEON JOUHAUX (1879-1954)

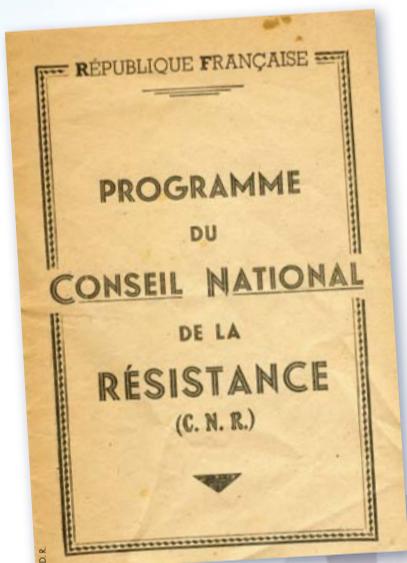
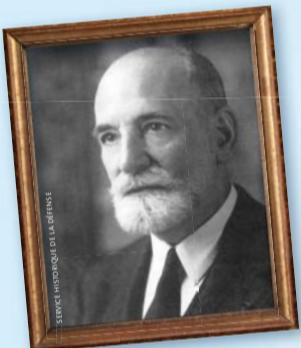
Ouvrier et syndicaliste, il devient secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT) de 1909 à 1947. Après la Première Guerre mondiale, il contribue à la création de l'Organisation internationale du Travail. Il revendique la création d'un Conseil économique qui se concrétise avec la naissance en 1925 du Conseil national économique. Il en est alors l'un des deux vice-présidents et un participant actif jusqu'à sa dissolution en 1940. Il joue un grand rôle dans l'élaboration des lois sociales votées par le gouvernement de Front populaire en 1936. Après la défaite de 1940, il entre en contact avec la Résistance. En 1941, il est arrêté et mis en résidence surveillée par le gouvernement de Vichy puis livré aux nazis et déporté en mars 1943. À la Libération, Léon Jouhaux partage le secrétariat général de la CGT avec le communiste Benoit Frachon. En désaccord avec les positions de la CGT, il démissionne de cette organisation et participe à la fondation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) dont il devient président en avril 1948. Il est président du Conseil économique reconstitué de 1947 à 1954. Jouhaux est vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres et délégué à l'ONU. Il siège également à l'Organisation internationale du travail (OIT). En 1951, il obtient le prix Nobel de la Paix pour ses nombreux engagements pacifistes.

L'héritage du Conseil national de la Résistance

En France, dès novembre 1943, en plus de son rôle de coordination des différents mouvements de la Résistance intérieure, le Conseil national de la Résistance (CNR) est chargé par le Général de Gaulle d'organiser la France de la Libération dans le sens d'une plus grande solidarité entre les citoyens.

C'est dans ce cadre qu'a été définie la **Sécurité sociale** le 4 octobre 1945. Il s'agit de « garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ».

La Sécurité sociale figure explicitement dans le préambule de la Constitution de la Quatrième République française qui « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ». Ce préambule est repris dans la Constitution de la Cinquième République.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pendant l'Occupation, beaucoup de femmes françaises rejoignent les rangs de la Résistance entraînant un changement de mentalité. Le 21 avril 1944, la France libre du Général de Gaulle accorde le droit de vote aux Françaises reconnaissant ainsi l'égalité économique et politique des deux sexes. Le 29 avril 1945, elles votent pour la première fois pour les élections municipales.

La citoyenneté européenne

espoir de l'après-guerre

La naissance de l'Union Européenne

L'Europe, à la suite des deux conflits mondiaux, a pris conscience qu'il était nécessaire de dépasser les anciens clivages pour ne plus jamais connaître de situations aussi dramatiques et construire un modèle de société alliant prospérité, justice sociale et droits humains.

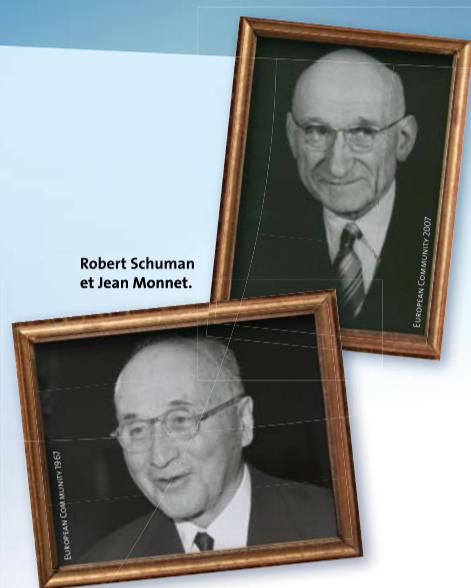
Le 19 septembre 1946, Winston Churchill propose la création des États-Unis d'Europe.

Jean Monnet, commissaire au Plan chargé de relancer l'économie de la France d'après guerre, propose de tendre la main à l'ennemi d'hier, l'Allemagne, en liant le destin des deux principaux pays de l'Europe occidentale.

C'est ainsi qu'avec le soutien des quatre autres pères de l'Europe, **Robert Schuman**, ministre des Affaires étrangères français, **Konrad Adenauer** le chancelier allemand, **Alcide de Gasperi** président du conseil italien et le belge **Paul-Henri Spaak**, président de l'assemblée consultative du conseil de l'Europe, naît la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) le 18 avril 1951. C'est le début de la construction européenne.

Le 25 mars 1957, deux traités signés à Rome, instituent le traité CEE de la Communauté européenne, et le traité EURATOM créant la communauté européenne de l'énergie atomique. **C'est l'acte de naissance de l'Union Européenne.**

Robert Schuman et Jean Monnet.



L'Europe aujourd'hui

Construite à 6 pays, l'Europe est aujourd'hui composée de 27 États membres et comporte 429 millions d'habitants.



SES OBJECTIFS :

- Établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, sauvegarder la paix et de rechercher l'unité politique.
- Assurer, par une action commune, le progrès économique et social : création d'un marché intérieur européen et renforcement de la cohésion sociale.

« Tous les hommes de la terre Veulent se donner la main Vivre et s'entraider en frères Pour un plus beau lendemain,

SES SYMBOLES :

- Un drapeau : bleu aux douze étoiles d'or.
- Un hymne : « l'Ode à la Joie » de la 9^e symphonie de Beethoven.
- Une devise : « Unie dans la diversité ».
- Une journée : le 9 mai « journée de l'Europe », date choisie en mémoire du 9 mai 1950 date à laquelle Robert Schuman, présente son projet d'unification européenne.
- Une monnaie unique : l'Euro depuis le 1^{er} janvier 2002 pour les pays remplissant les conditions requises.

Plus de haine, plus de frontière, Plus de charniers sur nos chemins Nous voulons d'une âme fière Nous forger un grand destin »

SES TEXTES :

- Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) (1950).
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2007).
- Traité de Maastricht (1992), de Lisbonne (2007)



La citoyenneté européenne

Le Traité de Maastricht signé le 7 février 1992, entré en vigueur au 1^{er} janvier 1993, met en place une citoyenneté européenne pour toutes les personnes ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté européenne complète la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. Comme la citoyenneté française, elle est perfectible et donc en perpétuelle évolution.

Cette citoyenneté européenne, comme pour la citoyenneté française, ouvre pour chacun des droits et des devoirs.

Tout citoyen européen a le droit, entre autres :

- de circuler et de séjourner, de travailler et

d'étudier librement sur le territoire des États membres (tout citoyen européen a droit à un passeport européen),

- de voir ses droits fondamentaux, définis par l'Union Européenne, respectés et protégés,
- d'être protégé contre toute discrimination fondée sur la nationalité, le sexe, l'origine raciale, religieuse etc.

Les devoirs civiques ne sont pas explicitement décrits.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Signée le 12 décembre 2007 par les présidents du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil de l'UE, édicte les droits civils, politiques, économiques et sociaux des citoyens européens.

Cette charte doit être respectée par les institutions de l'UE mais également par les États membres « lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union ».

Elle peut être invoquée devant la Cour de Justice, en cas de manquement par un État membre, par la commission européenne ou par un autre État membre.

Les citoyens européens peuvent faire entendre leur voix au niveau communautaire par le biais de leurs députés européens qu'ils élisent tous les 5 ans. Ces 754 députés (nombre entre 2011 et 2014) siègent au Parlement européen de Strasbourg et représentent la voix des citoyens.

L'hémicycle du Parlement européen à Strasbourg.



Les institutions européennes

Le Parlement européen fait partie des trois institutions, avec la Commission et le Conseil de l'Union, qui forment le triangle décisionnel de l'UE.

L'UE planifie ses actions selon des programmes pluriannuels d'une durée de 7 ans. Entre 2007 et 2013, la Commission développe différents programmes en faveur de ses citoyens, parmi lesquels :

- **Droits fondamentaux et citoyenneté** renforcement de la société civile, combat contre le racisme et la xénophobie, meilleure compréhension entre les religions et entre les cultures...
- **L'Europe pour les citoyens** propose des activités de jumelage de villes, le soutien aux organisations de société civile, la protection des sites et archéologiques liés à la mémoire européenne des victimes d'exterminations à grande échelle et de déportations de masse.

La transmission de la mémoire

Connaître notre passé et sauvegarder l'héritage de nos aînés, c'est aussi une manière d'apprendre à être citoyen. Le devoir de mémoire doit aider à lutter contre l'oubli en fournissant aux générations futures des exemples à suivre. Il contribue à développer le sens critique, garant de citoyens responsables et intégrés à la société.

Transmettre

Donner la parole aux derniers témoins des événements passés est au cœur de la transmission, aux jeunes générations, de la mémoire, des valeurs de civisme, de respect, de solidarité et d'engagement.

La force du **témoignage direct**, du récit de vie et la rencontre avec l'expérience personnelle des témoins demeurent irremplaçables. Outre les témoignages oraux ou écrits, la mémoire se transmet par le biais de différents vecteurs : expositions, théâtre, sport, voyages, publications, éditions, cinéma, concours scolaires, etc.



Défilé militaire du 14 juillet 2011.

Nécropole nationale de Douaumont dans la Meuse (Lorraine).



Commémorer

Commémorer les grandes dates et les événements qui ont fait notre histoire en participant à des cérémonies patriotiques est un geste citoyen.

Régulièrement, de grandes manifestations animent le calendrier républicain. Elles forment un ensemble, héritage de notre histoire, qui participe à l'unité nationale. Les cérémonies traduisent l'**attachement de la Nation à un destin commun**, sans pour autant négliger un certain **regard critique** sur son passé.

Le monument aux morts, présent dans la quasi totalité des communes françaises, est le **symbole du sacrifice des soldats morts pour la France** dans les différents conflits.

La loi du 28 février 2012 fixe au **11 novembre** de chaque année la commémoration de tous les soldats morts pour la France du passé et du présent.



Centre européen du résistant déporté/Camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Alsace).



Mémorial de la France combattante au Mont Valérien (Hauts-de-Seine).



Visiter

La visite de lieux de mémoire (nécropoles nationales, musées, mémoriaux, champs de bataille, camps d'internement, camps de concentration, etc.) revêt une **dimension civique et culturelle pour chaque citoyen**.

Ces visites permettent à la fois d'**honorer la mémoire** de celles et ceux qui sont tombés pendant les conflits et de **comprendre les événements** qui s'y sont déroulés.

C'est un excellent moyen de transmettre l'histoire et de mesurer l'importance des commémorations. C'est ce que l'on nomme le **tourisme de mémoire** ou **tourisme mémoriel**.

Partager une mémoire européenne et internationale

Rassembler, partager, échanger et construire ensemble sont les maîtres mots des initiatives de mémoire partagée.

Elles **renforcent les liens** avec tous les pays, alliés ou adversaires, dont l'histoire militaire a croisé celle de la France et transmettent aux jeunes générations, au-delà des visions nationales, une histoire commune et **des valeurs de paix et de réconciliation** entre les peuples.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne a été associée à plusieurs reprises à des cérémonies commémoratives marquant symboliquement la **réconciliation entre la France et l'Allemagne**. En 1984, le chancelier allemand Helmut Kohl et le président de la République François Mitterrand **unissent fraternellement leurs mains** à Verdun, en souvenir des soldats allemands et français morts pendant la Première Guerre mondiale. L'Allemagne a été invitée pour la première fois aux festivités du 50^e anniversaire du débarquement en Normandie en 1994 puis à la commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale le 11 novembre 2009.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA TOMBE DU SOLDAT INCONNU ET LA SYMBOLIQUE DU RAVIVAGE DE LA FLAMME

Le 11 novembre 1920, après une cérémonie émouvante au Panthéon, le cercueil d'un soldat non identifié, **tombé au champ d'honneur**, est déposé dans l'une des salles de l'Arc de Triomphe à Paris. Le 28 janvier 1921, « Le Soldat inconnu » est inhumé dans un caveau sous l'arche principale face aux Champs-Élysées. Afin d'éviter que le tombeau du Soldat inconnu ne sombre dans l'oubli, **une flamme du Souvenir veille nuit et jour** sur la tombe sacrée depuis le 11 novembre 1923. Depuis cette date, la Flamme ne s'est jamais éteinte et chaque soir, à 18h30 sous l'Arc de Triomphe, une **cérémonie solennelle de ravivage** y est organisée.

La Flamme du Souvenir et le tombeau du Soldat inconnu sont aujourd'hui le **symbole du sacrifice** de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille et le **symbole de l'espérance** dans l'avenir et de foi dans le destin de notre pays.



L'office national des anciens combattants encourage les jeunes porte-drapeaux dans leur engagement citoyen en les mettant à l'honneur chaque 14 juillet. Une délégation de 22 jeunes, issus de chaque région française, est invitée à Paris pour assister notamment au défilé militaire.

Préserver la Paix

l'engagement tourné vers la protection des citoyens

Si aujourd'hui la France est un pays en paix, il convient de rester vigilant en assurant sa sécurité et en protégeant ses valeurs. À l'étranger, La France participe également au rétablissement de la paix.

Sur le territoire national

De nombreux acteurs agissent chaque jour pour la protection des personnes et des biens.

De nouvelles menaces ont vu le jour depuis les années 1980. Pour y faire face, le plan Vigipirate, créé en 1978, est un plan gouvernemental qui permet l'emploi de l'Armée dans une fonction policière et de quadrillage urbain. C'est un dispositif de sécurité destiné à prévenir des menaces terroristes ou à réagir en cas d'attentats.

Police et gendarmerie nationales sont au service de la population. Elles ont une mission de maintien de l'ordre public et de recherche des auteurs des infractions énumérées dans le Code pénal.

La protection civile a en charge la protection des populations en cas de catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, canicules et sécheresses, tempêtes...). Elle assure notamment l'évacuation des populations pendant des inondations.

Pompiers, secouristes risquent leur vie pour aider la population dans les accidents de la route ou de la vie quotidienne et dans les situations de crise.



Intervention de la protection civile lors de la tempête Xynthia en février 2010 (Loire-Atlantique).



PLAN VIGIPIRATE :

- **NIVEAU JAUNE** - accentuer la vigilance, face à des risques réels mais encore imprécis par des mesures locales.
- **NIVEAU ORANGE** - prévenir le risque d'une action terroriste considérée comme plausible.
- **NIVEAU ROUGE** - prendre les mesures nécessaires pour prévenir le risque avéré d'un ou plusieurs attentats graves et mettre en place les moyens de secours et de riposte appropriés, en acceptant les contraintes imposées à l'activité sociale et économique.
- **NIVEAU ÉCARLATE** - prévenir le risque d'attentats majeurs (simultanés ou non), mettre en place les moyens de secours et de riposte appropriés, des mesures particulièrement contraignantes pouvant être mises en œuvre, protéger les institutions et assurer la continuité de l'action gouvernementale.

Un militaire français de l'EUFOR (Force de l'Union européenne) discutant avec un Tchadien, lors d'une patrouille le long de la frontière centrafricaine, 2008.



À l'international

La France est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et contribue ainsi aux actions militaires ou humanitaires en faveur du rétablissement de la paix dans les régions en crise. Membre également de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), elle prend une part active aux opérations militaires menées par ses alliés de l'OTAN.

Depuis 1963, la France a participé à plus de **125 opérations extérieures (OPEX)** hors des frontières nationales.

À l'origine, avec l'Allemagne, de la création de l'Union européenne et de l'Europe de la Défense, la France assure aujourd'hui de nombreuses **missions de maintien de la paix**, auxquelles sont associées des missions humanitaires et d'évacuation de concitoyens expatriés à l'étranger. Aux côtés

d'autres pays, elle lutte également contre le **terrorisme international**. Au 31 décembre 2012, 617 militaires français avaient perdu la vie dans l'accomplissement de ces missions depuis 1963.

De nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies, se répartissent les rôles pour assurer une certaine **stabilité dans le monde**. Par exemple, **l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)** dirige et coordonne l'action internationale visant à protéger tous les réfugiés à travers le monde et les aider à trouver asile ou **le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** consacre son action à l'amélioration de la condition des enfants dans le monde.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Remis pour la première fois en 1901, le **prix Nobel de la Paix** récompense chaque année « la personnalité ou la communauté ayant le plus ou le mieux contribué au rapprochement des peuples, à la réunion ou à la propagation des progrès pour la paix » selon les volontés de son fondateur, Alfred Nobel.
- 1977 Amnesty international
- 1997 Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel, cofondée par 6 ONG dont Handicap International
- 1988 ForCES de l'ONU
- 1999 Médecins sans frontières
- 2012 Union Européenne

L'Éducation à la Défense :

Parcours de citoyenneté

Tout comme le service militaire jusqu'en 2001, le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté aujourd'hui, marquent pour les jeunes Français -filles et garçons- leur entrée dans la vie active du citoyen.

La conscription

La conscription, c'est-à-dire la participation des jeunes citoyens à la défense du pays, a été instituée au cours de la Révolution française notamment suite à la levée en masse de l'an II (1793). La conscription ou service militaire obligatoire est formellement instituée par la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798.



Groupe de conscrits de la classe 1935 sortant du conseil de révision d'Oberhaslach (Alsace).

“ Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie. ”

Ce service militaire qui a permis au cours des siècles de mettre en place une armée mixte composée de professionnels et de jeunes appelés a pris fin avec la loi du 28 octobre 1997.

Depuis, l'Armée française, devenue professionnelle, s'adapte aux besoins et aux nouvelles menaces du monde moderne.

Dans la société civile il reste nécessaire de préserver intact l'esprit de défense, c'est pourquoi désormais un parcours de citoyenneté est proposé aux jeunes Français.

Le parcours de citoyenneté :

→ Un enseignement de défense à l'école

Du collège au lycée les élèves reçoivent un enseignement sur la défense et la sécurité nationale. Plusieurs thèmes sont abordés : la défense militaire et globale, les risques et menaces nouveaux, les progrès de la défense européenne et la sécurité nationale. Ces questions sont abordées en éducation civique, en histoire, en géographie etc ...

→ Un recensement obligatoire à la mairie du domicile dès 16 ans

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement est alors délivrée. Elle permet de convoquer les jeunes citoyens à leur Journée Défense et Citoyenneté (JDC) avant leurs 18 ans. Elle est indispensable pour se présenter à des examens ou des concours (CAP, BEP, Bac, permis de conduire ...).

JDC exceptionnelle à la préfecture de Bastia le 9 novembre 2012 organisée par le centre du service national de Nice



→ Une Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Elle est obligatoire pour les garçons et les filles entre le recensement et l'âge de 25 ans. Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister en France, en Europe et sur d'autres continents. C'est pour cette raison que la JDC s'applique à développer l'esprit de Défense et à rappeler les grands principes qui fondent la citoyenneté française. Une formation aux premiers secours est également délivrée lors de ce rendez-vous incontournable.

La JDC est également l'occasion de faire passer aux jeunes des tests de maîtrise de la langue française et de mathématiques. Ces tests sont réalisés en partenariat avec l'Éducation nationale. Ils permettent de détecter les jeunes en décrochage scolaire ou victimes de l'illettrisme, et de leur apporter une aide et des conseils d'orientation.

Ainsi, la JDC est-elle une occasion unique de contact direct avec l'univers de la Défense et des enjeux et valeurs qu'il véhicule.

À l'issue de cette journée, un certificat de participation est remis. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours publics ou l'inscription au permis de conduire.

Servir la France

Les jeunes Français qui souhaitent s'engager plus particulièrement pour la défense de leur pays peuvent le faire de multiples manières dont :

- Devenir volontaire dans les armées (une période de formation permettant d'acquérir les bases scolaires et comportementales de base ainsi que l'apprentissage d'un métier dans un cadre militaire) de 18 à 25 ans pour une durée d'un an renouvelable 5 ans au maximum.

De jeunes élèves officiers de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (Morbihan).



- S'engager dans l'une des différentes armées (Terre, Marine, Air), gendarmerie, directions (DGA...) et Services (Santé des Armées et Essences) et découvrir en leur sein une multitude de métiers, à partir de 17 ans. Devenir officier (être titulaire d'un diplôme du 2^e cycle + concours ou dossier ou BAC+ 5 au sein des grandes écoles militaires Saint-Cyr, École Navale, École de Santé des armées...)

- Servir dans la réserve opérationnelle ou citoyenne tout en ayant un emploi dans le civil il est possible de se porter volontaire soit dans la réserve opérationnelle – missions militaires – soit dans la réserve citoyenne – missions de communication pour le développement du devoir de mémoire et du lien Armée-Nation.



Citoyen d'aujourd'hui

Des droits et des devoirs

Être citoyen en France aujourd'hui, c'est agir conformément aux **PRINCIPES** et aux **VALEURS** de la République exprimés par la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

La Constitution garantit aux citoyens des droits inaliénables : personne ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne pas. Ces droits sont associés à des **DEVOIRS** qui consistent d'abord à respecter les **DROITS** des autres.



→ **ÊTRE CITOYEN, C'EST DONC À LA FOIS EXERCER SES DROITS ET ACCOMPLIR SES DEVOIRS.**



La loi est l'expression de la volonté générale. Elle est égale pour tous, sans distinction de sexe, d'origine, de race ou de religion.
→ **Respecter la loi est donc un devoir.**

Tout citoyen français âgé de 18 ans et jouissant de ses droits civiques est **électeur**. Tout électeur peut être candidat dans les conditions prévues par la loi.
→ **Voter est donc un devoir.**

Personne ne peut être inquiété pour ses **croyances** ou ses **opinions** pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. Chacun est libre de créer ou d'adhérer à des groupements politiques ou syndicaux.
→ **Respecter l'expression des croyances et des opinions de tous est donc un devoir.**

La République garantit à tous la **sécurité des personnes** et la **propriété des biens**.
→ **Respecter les personnes et les biens et concourir à la défense nationale est donc un devoir.**

Personne ne peut être **accusé, arrêté ou détenu** que dans les cas et les formes prévus par la loi.
→ **Respecter la procédure, la présomption d'innocence et les décisions de justice est donc un devoir. Tout citoyen a l'obligation de participer à un jury d'assises s'il y est appelé.**

Tout enfant a droit à l'**instruction** jusqu'à 16 ans.
→ **Pourvoir à l'instruction des enfants et, pour les enfants, se soumettre à l'instruction obligatoire est donc un devoir.**

La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement par le **droit du travail** et la **protection sociale**.
→ **Contribuer aux dépenses de la Nation par le paiement d'impôts et de cotisations sociales, selon ses capacités financières, est donc un devoir.**



Règles du vivre ensemble

Dans toute société humaine organisée, il est indispensable, pour pouvoir vivre ensemble, de respecter au quotidien certaines règles simples et facilement applicables.

Le respect de ces règles de vie en société a tendance aujourd'hui à disparaître au profit de l'individualisme. Beaucoup de personnes vivent ainsi sans tenir compte des autres, agissant uniquement en fonction de leurs propres désirs du moment.

Ce comportement irrespectueux fait naître au quotidien de nombreuses incivilités.

Tout citoyen doit apprendre dès le plus jeune âge, notamment dans le cadre familial, des règles simples :

“La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui”

Article 4 Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Le respect de l'Autre

Le respect de l'Autre, c'est aussi le respect de sa différence de sexe, d'âge, de race, de religion, de pensée, de sexualité, d'origine sociale... Dans une société multiple qui tend vers l'égalité entre ses citoyens, ce n'est pas à l'individu d'imposer à l'autre son propre système de valeurs ou ses propres désirs. Le harcèlement dont font l'objet certains jeunes dans leurs quartiers, leurs établissements scolaires ou plus tard dans leurs entreprises est une forme de violence qui doit être combattue.

Chaque citoyen doit veiller à ne pas envahir l'« espace » de l'Autre et trouver le juste milieu entre plaisir personnel et respect des désirs de l'Autre. En immeuble, les nuisances sonores répétées liées à un comportement égoïste, mettent en péril le repos et l'équilibre de vie de ses habitants.

Chaque personne ou entreprise acquiert, grâce aux fruits de son travail, des biens matériels nécessaires à sa vie quotidienne. Tout citoyen doit respecter les biens d'autrui (ni dégradation ni vol).

VOTRE PLANCHER C'EST LE PLAFOND DU VOISIN

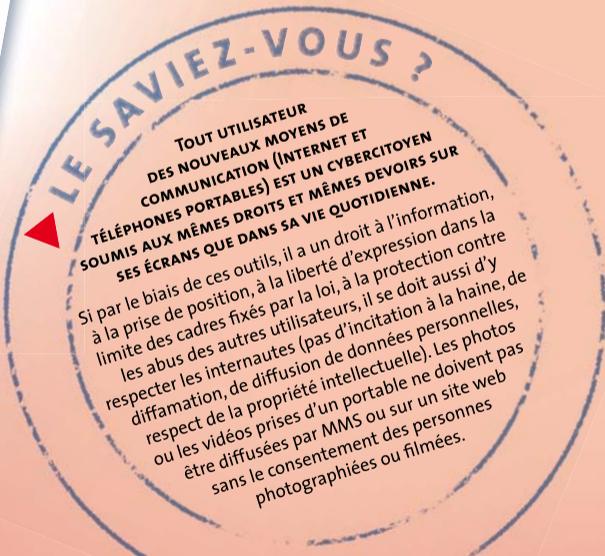


CONSEIL NATIONAL DU BRUIT

Le respect de l'espace public, de l'environnement, du patrimoine culturel

L'environnement naturel ou bâti est notre patrimoine commun. C'est le cadre de notre vie quotidienne. Il est de la responsabilité de tous de protéger cet héritage fragile. Personne ne peut envisager de vivre dans une nature dégradée, souillée, polluée. De même nos habitations, nos villes, nos sites et bâtiments historiques, nos lieux de sépultures doivent être respectés et protégés de dégradations multiples.

Nos déplacements en automobile et en deux-roues, potentiellement dangereux, doivent suivre les règles du code de la route pour éviter des drames irréversibles.



Le respect des règles et des institutions

Chaque citoyen français se doit de respecter les lois et les valeurs du pays dans lequel il vit.

Les atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique tels que les magistrats, les fonctionnaires de police, les gendarmes ou encore les pompiers et les enseignants sont passibles de sanctions pénales spécifiques (loi du 6 août 2012).

EXEMPLES DE PEINES POUR INCIVILITÉS :

- INJURE RACISTE
Qualification juridique : Contravention
Peine : 750 € d'amende
- VIOLENCE SANS ITT (INTERRUPTION TEMPORAIRE DU TRAVAIL)
Qualification juridique : Contravention
Peine : 750 € d'amende
- BRUITS, TAPAGES INJURIEUX OU NOCTURNES
Qualification juridique : contravention
Peine : 500 € d'amende
- DESTRUCTIONS, DÉGRADATIONS OU DÉTÉRIORATIONS
Qualification juridique : Délit
Peine : deux ans d'emprisonnement ou 30 000 € d'amende

L'Esprit de Solidarité

La citoyenneté doit s'accompagner d'un état d'esprit solidaire qui, outre les grandes actions humanistes, peut se manifester par une quantité de gestes civiques quotidiens.

Au quotidien

Ces gestes se traduisent au quotidien par une écoute attentive de l'Autre, le respect, la protection des plus démunis.

Pour être solidaire, on peut s'engager comme bénévole au sein d'une association. Le **bénévolat** est une forme d'engagement citoyen qui permet de renforcer les équipes associatives souvent peu nombreuses. Cet engagement citoyen peut également se traduire par un don financier à une association caritative par exemple. Le don de soi est l'engagement ultime qui peut sauver des vies. On peut donner son sang, ses plaquettes et ainsi sauver la vie de personnes transfusées ou opérées. On peut donner un organe à un membre de sa famille ou une personne en attente d'une greffe ou déclarer vouloir donner son corps à la science une fois mort. Tous ces gestes généreux sont des moteurs de civisme et de solidarité.

La **solidarité** est une démarche humaniste portée par certaines organisations ou associations telles que :

- les organisations non gouvernementales (ONG),
- de nombreuses associations, œuvres ou fondations.

Ces organisations ou associations, qui s'investissent quotidiennement et sans relâche pour les plus démunis (handicapés, personnes âgées, malades, exclus et marginaux, prisonniers, victimes d'attentats...) sont nombreuses. Elles oeuvrent à la fois sur le territoire national et dans le monde.



Dans le monde

Parallèlement, des organisations non gouvernementales (ONG) françaises ou internationales agissent sans relâche pour les droits de l'Homme partout dans le monde. Ce sont des organisations d'intérêt public, à but non lucratif, financées par des dons privés, qui ne relèvent ni d'un Etat ni d'une institution internationale. Elles ont un rôle consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

Leurs domaines d'intervention sont très variés mais concernent essentiellement les **Droits de l'Homme** (Amnesty international, Association de chrétiens pour l'abolition de la torture...), la **lutte contre la faim** (Action contre la Faim), la **protection des enfants** (Fondation Terre des hommes...), l'**économie mondiale** (ATTAC, altermondialistes...), l'**écologie** (Les amis de la Terre) ou la **protection de l'environnement et de la faune** (Greenpeace, WWF).

Les **ONG humanitaires** mettent en place des programmes d'aide dans de nombreux pays. Ce sont soit des projets caritatifs spécialisés dans l'**aide d'urgence** (Médecins du monde, Médecins sans frontières, Action contre la Faim), soit des **projets de développement** (CCFD-Terre Solidaire, GERES- Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités..) engagés à long terme, qui améliorent les conditions de vie des populations : création d'écoles, accès à l'eau, essor de l'agriculture villageoise, création d'activités génératrices de revenus.



À l'école aujourd'hui chaque élève apprend les gestes de premiers secours.

En France

En France, d'innombrables associations, d'utilité publique, se mobilisent

Elles mettent en place des actions solidaires pour **combattre la pauvreté et l'exclusion et rétablir la dignité de chaque homme**, comme la Ligue des droits de l'Homme, le Secours Populaire Français, l'Armée du Salut, le Secours Catholique... Les Restos du Cœur créés par l'humoriste Coluche permettent de distribuer des repas gratuits aux plus démunis depuis 1985.

Les associations françaises d'entraide ont toutes un **champ d'action défini** : le logement, Emmaüs et la Fondation Abbé Pierre s'occupent de l'hébergement d'urgence pour les personnes sans abri ou mal logées.

Le dispositif « maraudes » du Samu social de Paris va à la rencontre dans les rues de personnes en détresse physique ou sociale qui refusent une prise en charge.



LE BLEUET DE FRANCE S'ENGAGE POUR NOUS

Le Bleuët de France nous aide à nous reconstruire en finançant nos études supérieures.

Mehdi et Paul, 20 ans, Pupilles de la Nation



AIDONS CEUX QUI RESTENT ENVOYEZ VOS DONS AU BLEUËT DE FRANCE

www.bleuetdefrance.fr - Le Bleuët de France Hôtel National des Invalides 75007 Paris

LE SAVIEZ-VOUS ?

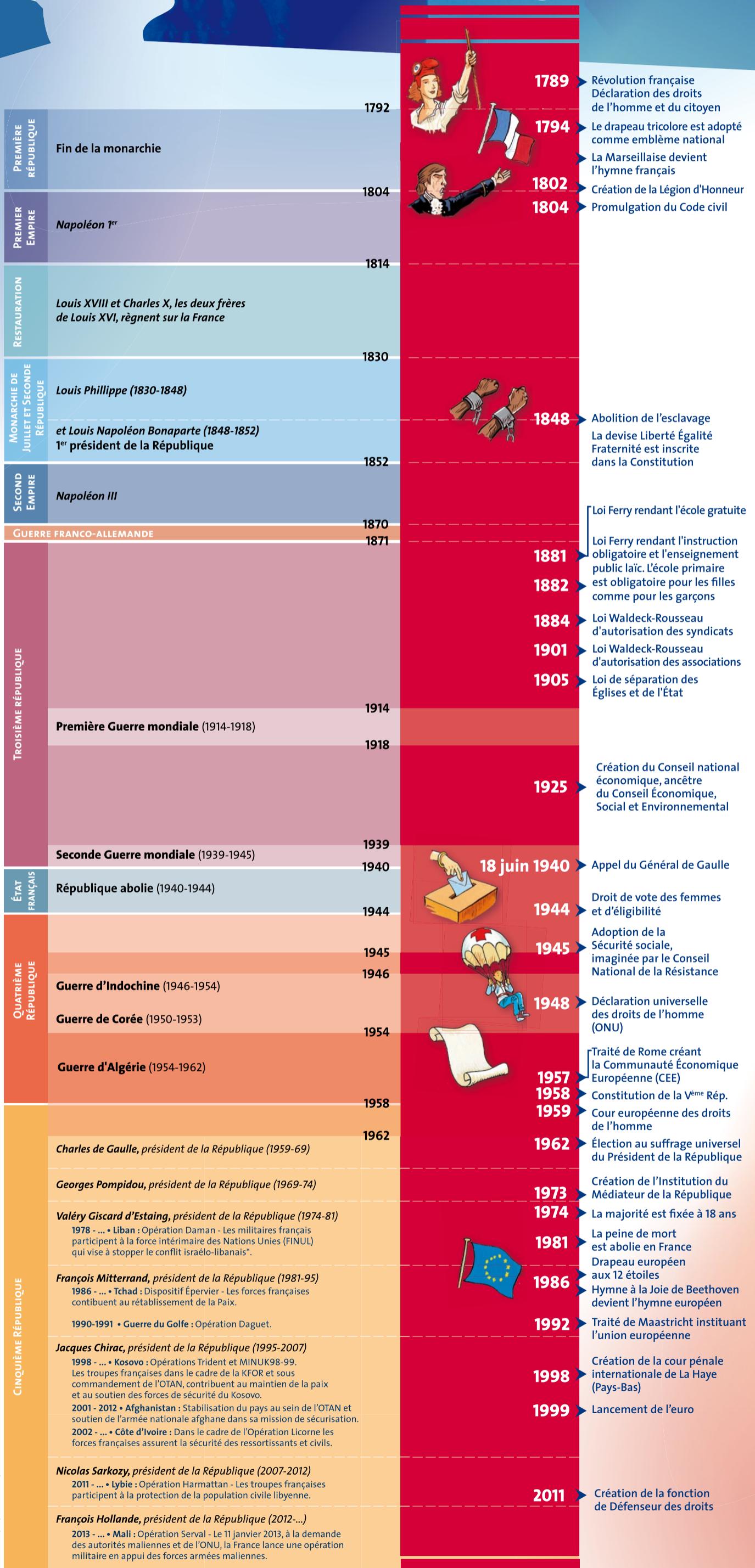
Mouvement de jeunesse mondial, **LE SCOUTISME** a été créé par Lord Robert Baden-Powell en 1907, afin de : « Contribuer à l'éducation des jeunes afin de participer à la construction d'un monde meilleur, peuplé de personnes prêtes à jouer un rôle actif et constructif dans la société ».

Les jeunes font l'apprentissage de valeurs fortes comme la solidarité, l'entraide et le respect. Des activités physiques, pratiques et culturelles contribuent à former le caractère des futurs citoyens. Les jeunes sont notamment éveillés dès l'âge de huit ans aux enjeux du développement durable et de la solidarité internationale.

Aujourd'hui, la Fédération du Scoutisme Français comporte 5 organisations : Éclaireuses et Éclaireurs de France, Éclaireurs et Éclaireurs Israélites, Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France, Scouts Musulmans de France, Scouts et Guides de France.

Chronologie

Quelques dates clés de la Citoyenneté



*Toutes les Opérations extérieures (OPEX), notées ici en bleu, ne sont pas citées dans cette chronologie. On en compte plus de 125 depuis 1963.